

## REGLEMENT

### JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT

« Musique sans frontières »

#### **Article 1 : Société Organisatrice**

La société Audiophonics, SARL au capital de 1800 euros, RCS Bordeaux n° 484 107 412 dont le siège social se situe 10 rue Berthelot 33270 Floirac, organise du 15 octobre 2015 au 26 novembre 2015 inclus un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Musique sans frontières ».

#### **Article 2 : Supports du jeu-concours**

Ce jeu-concours est véhiculé par :

- une campagne d'e-mailing adressée aux clients du site [www.audiophonics.fr](http://www.audiophonics.fr)
- le site [www.audiophonics.fr](http://www.audiophonics.fr)
- la page Facebook [www.facebook.com/audiophonicsfr](http://www.facebook.com/audiophonicsfr)
- une campagne de likes et de posts sponsorisés sur Facebook.

#### **Article 3 : Conditions de participation**

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique, quel que soit son pays de résidence, qui dispose d'un accès à Internet à la date d'ouverture du Jeu, d'une adresse électronique et/ou détenteur d'un compte personnel Facebook à l'exception des employés de la société organisatrice, de tout prestataire, et de toute personne ayant un lien direct ou indirect avec le jeu ainsi que des membres de leur famille. Le simple fait pour un mineur de participer au Jeu implique qu'un accord parental, préalable, écrit et daté lui a été donné.

Le jeu-concours se déroulera du jeudi 15 octobre 2015 au jeudi 26 novembre 2015.

La participation au jeu et concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (charte de bonne conduite,...), des conditions générales d'utilisation de Facebook ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France.

#### **Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer au jeu-concours, il suffit :

- de remplir les conditions de participation requises,
- de disposer d'un profil Facebook,

- A partir de l'application « Musique sans frontières », publiez une photo (à l'aide d'un smartphone, tablette ou appareil photo) de votre installation ou matériel audio en faisant obligatoirement apparaître un objet représentant votre région et un papier sur lequel sera inscrit « Musique sans frontières ».

#### **Article 5 : Détermination des gagnants et des lots**

Ce jeu-concours récompensera les 3 premières personnes ayant récolté le plus de votes (J'aime) sur Facebook totalisés à la fin de la période du jeu. En cas de nombre identique de votes "j'aime" entre plusieurs participants, Audiophonics procédera à un tirage au sort pour les départager.

#### **Article 6 : Lots à gagner**

Le jeu-concours permet de gagner 3 prix :

1<sup>er</sup> Prix : Un pack Kingsound d'une valeur de 749,00€ TTC comprenant un amplificateur Kingsound M-10 et un casque électrostatique Kingsound KS-H2

2<sup>e</sup> Prix : Un DAC Audiophonics PCM5102 d'une valeur de 139,00€ TTC

3<sup>e</sup> Prix : Un amplificateur Audiophonics TA2020 d'une valeur de 59,00€ TTC

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse email).

#### **Article 7 : Remise du lot**

Les gagnants seront contactés directement par Facebook ou à l'adresse email qu'ils auront eux-même renseigné.

Si, par suite d'une erreur du participant ou pour toute autre raison, le lot ne pouvait être distribué, il sera alors conservé par Audiophonics.

Le lot remis au gagnant ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni contre remise, réduction d'aucune sorte, ni à son échange ou son remplacement pour quelle que cause que ce soit.

Si le lot n'est pas réclamé au bout d'un mois, Audiophonics pourra en disposer librement.

Audiophonics décline toute responsabilité pour tous incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation.

### **Article 8 : Exclusion du jeu-concours**

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation du présent règlement.

Audiophonics se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu et concours toute personne qui par son comportement frauduleux, nuit à leur bon déroulement. Par ailleurs, les participants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication d'identité fausse entraîne l'élimination immédiate et définitive de la participation. Audiophonics se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir de responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

### **Article 9 : Protection des données personnelles**

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiant la loi n° 78-17 informatique et liberté du 6 janvier 1978, tout participant est informé de ce que les données à caractère personnel recueillies à l'occasion de ce jeu et concours sont nécessaires à la participation. Ces informations sont destinées à Audiophonics. Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification qu'ils peuvent exercer auprès d'Audiophonics. Les participants peuvent

également s'opposer au fait de recevoir de la prospection commerciale en écrivant à Audiophonics.

Audiophonics se réserve le droit, chaque gagnant l'autorisant expressément et à titre gracieux, d'utiliser sous quel que support que ce soit les noms, prénoms et photos des gagnants dans le cadre du présent jeu concours à des fins informatives.

### **Article 10 : Interprétation du règlements**

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation du présent jeu ou de son règlement sera soumise souverainement à l'Organisateur. Ses avis seront réputés sans appel. Il ne sera fait aucune réponse orale, toute question ou réclamation devra être envoyée par écrit à l'Organisateur.

Pendant et après la durée du jeu, il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant le jeu et l'interprétation du règlement qui pourra être consulté sur simple demande auprès d'Audiophonics, 10 rue Berthelot 33270 Floriac. Le présent règlement est également consultable en ligne sur la page Facebook suivante :

[www.facebook.com/audiophonicsfr](https://www.facebook.com/audiophonicsfr).

## **Article 11 : Droit applicables**

Le présent règlement est régi par la loi française.